

# Ma Comm'Une

Votre magazine communal



VILLE DE  
SAINT-GHISLAIN

Février 2024

N°16

Sécurité p.8  
UNE PERSONNE AVERTIE  
EN VAUT DEUX

Social p. 10  
PLACE AUX ÉCHANGES ET  
RENCONTRES GRÂCE AU PLAN DE  
COHÉSION SOCIALE !



# BUDGET COLLABORATIF 2024

Vous avez déjà eu l'envie d'organiser un événement pour resserrer les liens entre les habitants de votre quartier ?

L'idée d'un aménagement urbain qui profiterait à la collectivité vous trotte dans la tête ?

Vous souhaitez participer à la protection de la biodiversité ?

La Ville de Saint-Ghislain vous donne à nouveau l'opportunité de partager votre envie !

## QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Les groupements de citoyens saint-ghislainois ou les ASBL ayant leur siège social dans l'Entité

## COMMENT LE DÉPOSER ?

En ligne ou en format papier au service Accueil de l'Administration communale

### PLUS D'INFOS ?



065 76 20 04

[budget.collaboratif@saint-ghislain.be](mailto:budget.collaboratif@saint-ghislain.be)

[www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be)





## Edito

*La prévention des risques sécuritaires est l'une des composantes essentielles d'un cadre de vie agréable et épanouissant. Cette mission incombe pour partie aux autorités locales qui, en partenariat étroit avec les services communaux et de secours, veillent à assurer un environnement offrant calme et sérénité aux habitants.*

*Pourtant, le sentiment d'insécurité est une notion prégnante qu'il est parfois difficile d'atténuer. En effet, bien que les statistiques policières ne démontrent pas une augmentation sensible de faits criminels et délictueux commis sur notre territoire, bon nombre de citoyens déclarent avoir déjà éprouvé un sentiment d'appréhension ou de malaise, voire de peur.*

*Afin de réduire ces craintes, les policiers saint-ghislainois partent régulièrement à la rencontre des habitants de nos quartiers. Intitulé « Café Pol », et mené avec l'appui de nos départements communaux, ce concept vous permet d'échanger avec les inspecteurs de proximité de manière conviviale (en partageant un café) et dans un contexte nettement moins formel que celui d'un commissariat. Cette opération est profitable pour chacun des intervenants : d'une part, vous pouvez évoquer votre quotidien et les problématiques que vous rencontrez ; d'autre part, le policier prend connaissance des doléances exprimées et peut ainsi vous présenter des pistes concrètes de solution. Axées essentiellement sur le dialogue et la prévention, ces rencontres mettent avant tout l'humain au cœur des échanges.*

*À l'écoute, eux aussi, tant de vos demandes que de vos besoins, nos éducateurs de rue poursuivent un but identique en réalisant un travail essentiel de sensibilisation et de prévention. Leurs permanences mobiles sont assurées régulièrement à travers l'Entité. N'hésitez donc pas à les solliciter car ce n'est qu'ensemble que nous assurerons la cohésion et la tranquillité de notre communauté.*

Bonne lecture !

**Daniel OLIVIER**  
Bourgmestre



## Sommaire

- ▶ **Vie communale** p.4  
L'Entité à l'heure des fêtes  
Le charroi communal s'agrandit  
Nos ouvriers ne craignent pas l'hiver
- ▶ **Participation citoyenne** p.7  
Budget collaboratif : plus que quelques semaines pour proposer votre idée
- ▶ **Sécurité** p.8  
**EN COUVERTURE** Une personne avertie en vaut deux
- ▶ **Social** p.10  
**EN COUVERTURE** Place aux échanges et rencontres grâce au Plan de Cohésion Sociale !  
Le Coin des Aînés
- ▶ **Culture** p.13  
Faites le plein d'animations !
- ▶ **Environnement** p.14  
Tous ensemble pour préserver l'environnement (2/2)
- ▶ **Points de vue** p.16
- ▶ **De-ci, de-là, à travers l'Entité** p.17  
Il était une fois
- Informations communales** p.18  
Le Mot du Collège  
Une administration à votre service
- Agenda** p.20

# L'Entité à l'heure des fêtes



Comme à chaque fin d'année, Noël était dans l'air saint-ghislainois ! Les premiers indices de l'arrivée des festivités étaient bien sûr les sapins installés sur chacune des places des villages (1 et 2) et sur le site de l'Administration communale. De plus petits conifères ont également été déposés devant les vitrines des commerçants de l'Entité.

Premier événement de la saison : les traditionnels concerts de Noël organisés les 8 et 9 décembre derniers. Les Benjamins de l'Académie de Musique de Baudour et le JB Band ont égayé les 550 spectateurs de l'Église Saint-Géry à Baudour avec des airs tantôt classiques, tantôt contemporains (3 et 4).

Les festivités ont continué dès le weekend suivant avec la 3<sup>e</sup> édition du marché de Noël à Saint-Ghislain qui a pu profiter d'une météo plus clémente que l'an dernier. De quoi ravir les nombreux visiteurs qui ont fait le déplacement et les 24 artisans et commerçants présents sur place (5 et 6). Le même weekend, les amateurs d'art floral ont pu profiter de l'exposition « La Magie de Noël » à l'Espace Ockeghem de la Tour de la Ville. Un rendez-vous dédié aux créations artistiques de la section Fleuriste de l'École de Promotion Sociale (7 et 8). De l'art couplé à une bonne action, puisque que la vente des décorations de Noël a été réalisée au profit de l'association « Tous ensemble, main dans la main ».

En parallèle de ces événements populaires, une autre action a de nouveau rencontré un franc succès : la distribution des colis de fin d'année aux aînés (65 ans et plus). Près de 5 500 seniors sont repartis avec leur assortiment gourmand, comprenant du café, des galettes, des bonbons ou encore des bouchées en chocolat d'une célèbre marque belge. Une réussite collective, puisque de nombreux services communaux ont travaillé main dans la main pour assurer la distribution (9, 10 et 11). Cette attention, très appréciée du public visé, représente un budget annuel de 65 000 euros pour la Ville.





## Le charroi communal s'agrandit

Dans notre précédente édition, nous vous parlions du « Glutton Zen », une balayeuse électrique acquise en mai dernier, efficace pour nettoyer les grandes surfaces et écologique puisqu'elle ne rejette aucune émission de CO<sub>2</sub>.

Depuis, d'autres nouveaux véhicules ont rejoint le charroi de l'Administration :

- 1 camion équipé d'une benne étanche (1), utilisé par les ouvriers de la section Environnement pour, entre autres, la collecte des dépôts sauvages ou des grandes poubelles des marchés hebdomadaires
- 1 véhicule avec nacelle élévatrice (2) qui aide les ouvriers chargés des tâches liées à l'électricité : décorations de Noël, installation des caméras de surveillance, etc.
- 2 cars scolaires (3) qui peuvent chacun accueillir jusqu'à 55 élèves

Outre l'aspect efficacité, ces nouveaux engins poursuivent la volonté de l'Administration de diminuer son impact sur l'environnement. Par exemple, le camion benne n'est plus alimenté au diesel ou à l'essence mais au CNG (Compressed Natural Gas), gaz naturel produit par la fermentation de matières organiques et qui rejette moins de 200 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre.

Au total, c'est une cinquantaine de véhicules qui est à disposition des ouvriers et agents communaux pour réaliser les innombrables missions en faveur des citoyens.



## Nos ouvriers ne craignent pas l'hiver



Si l'hiver semble assez capricieux entre les nombreuses journées de pluie et les températures négatives de ce début d'année, il n'aura pas empêché les ouvriers communaux d'effectuer leurs missions de propreté et de service aux citoyens.

Une action désormais célèbre : la collecte des sapins de Noël qui s'est déroulée entre le 8 et le 11 janvier dernier. Organisée depuis 2021, cette initiative rencontre chaque année de plus en plus de succès. En 2024, 1054 conifères ont été ramassés dans toute l'Entité par pas moins de 4 équipes sur le terrain, soit 12 ouvriers. Celle affectée à Saint-Ghislain a de nouveau eu le plaisir de collaborer avec le centre provincial « Les Métiers du Cheval » pour être épaulée par son hippomobile (1). Quelques semaines auparavant, les ouvriers ont contribué à l'installation du marché de Noël orchestrée par le Syndicat d'Initiative en partenariat avec la Ville (2), et à la magnifique décoration de l'Eglise Saint-Géry à Baudour pour les concerts de Noël (3).

Pas plus tard qu'à la mi-janvier, les ouvriers communaux ont à nouveau bravé le froid pour déneiger les 220 kilomètres de voiries communales. Durant ces journées hivernales, les 2 épanduses de l'Administration étaient en route dès 3 heures du matin pour disperser 104 tonnes de sel de route et assurer la sécurité des automobilistes (4).

À côté de ces missions saisonnières, les ouvriers du service Technique ont procédé à bien d'autres tâches : nettoyage des avaloirs, ramassage des feuilles mortes, etc.





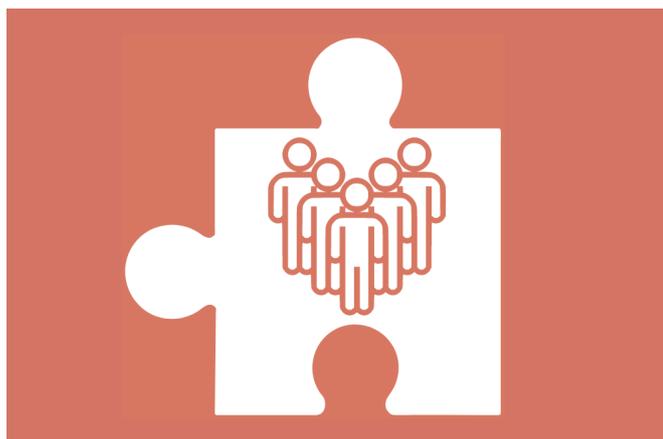
# Budget collaboratif : plus que quelques semaines pour proposer votre idée

Une belle initiative en tête pour améliorer le quotidien de l'Entité ? Vous avez jusqu'au vendredi 8 mars pour la proposer dans le cadre de l'expérience de participation citoyenne.

Aménagement urbain dans votre quartier, événement intergénérationnel pour votre voisinage : et si en 2024, c'était votre idée qui était retenue ? Depuis le 8 janvier dernier, vous avez l'opportunité de partager votre projet avec les Saint-Ghislainois via la deuxième édition du budget collaboratif.

## Qu'est-ce qu'un budget collaboratif ?

La priorité des autorités communales est de veiller au bien-être quotidien des citoyens de l'Entité. C'est pourquoi l'objectif de cette opération est de partager vos idées et de vous permettre d'améliorer votre cadre de vie et/ou de travail. Pour ce faire, les pouvoirs locaux ont débloqué une nouvelle enveloppe budgétaire de 50 000 euros pour concrétiser des idées citoyennes portées sur les 3 thématiques détaillées ci-dessous.



## Qui peut proposer un projet ?

- ◆ Les collectifs ou groupements de citoyens saint-ghislainois composés de minimum 3 personnes physiques, âgées de minimum 16 ans et domiciliées à des adresses différentes à Saint-Ghislain
- ◆ Les ASBL ayant leur siège social dans l'Entité

Les projets déposés doivent être portés par un.e seul.e référent.e de plus de 18 ans. La personne désignée comme porteuse de projet sera l'unique interlocutrice de l'Administration communale si son idée est retenue. Le règlement complet de cette deuxième édition est disponible :

- ◆ en ligne sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be)
- ◆ en format papier au service Accueil de l'Administration communale



## Quelles thématiques ?

Les idées citoyennes doivent rencontrer un intérêt collectif et porter sur l'une des 3 thématiques suivantes :

- ▶ **l'environnement** : projets qui contribuent à la réduction de la pollution environnementale, favorisent l'utilisation de ressources renouvelables, participent à une meilleure gestion des déchets, visent la protection de la biodiversité, etc.
- ▶ **le social** : initiatives qui agissent contre les inégalités sociales, renforcent les liens entre habitants d'un même quartier, sortent de l'isolement les publics précarisés, etc.
- ▶ **le cadre de vie** : réalisations qui ont pour vocation d'embellir certaines rues ou un village, contribuent à rendre plus agréable le quotidien d'un quartier, proposent un aménagement urbain qui profitera à la collectivité, etc.

## Comment et quand déposer votre projet ?

Vous pouvez retrouver le dossier de candidature sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be) et au service Accueil de l'Administration communale.

Les porteurs de projet ont jusqu'au **vendredi 8 mars** pour déposer leur dossier. Les versions scannées ou papier dûment complétées et signées pourront être transmises :

- ◆ par mail à [budget.collaboratif@saint-ghislain.be](mailto:budget.collaboratif@saint-ghislain.be)
- ◆ au service Accueil de l'Administration communale
- ◆ par courrier postal à l'attention du coordinateur du budget collaboratif, rue de Chièvres 17 à 7333 Terre

## Et ensuite ?

Une fois la phase de dépôt clôturée, les dossiers de candidature seront passés à la loupe lors d'une analyse technique, juridique et financière. Cet examen sera réalisé par un jury composé du coordinateur du budget collaboratif, du coordinateur du Plan de Cohésion Sociale (PCS), de 3 agents communaux désignés par le Collège communal ainsi que de 4 citoyens saint-ghislainois, sélectionnés grâce à un appel à candidatures lancé entre le 8 et le 28 janvier dernier. Les projets retenus par le jury seront soumis au vote des citoyens courant du mois de juin 2024 avant concrétisation sur le terrain des initiatives lauréates.

## Une personne avertie en vaut deux

Le Règlement Général de Police, commun aux 5 communes de la Zone de Police Borraine, a récemment été mis à jour. Voici, pour rappel, quelques extraits du Livre I qui pourraient vous éviter des désagréments inutiles.

### Enlèvement des immondices et évacuation de certains déchets

**Article 95** : Les déchets résultant des activités normales des ménages, des commerces, des administrations et des collectivités doivent être, en vue de leur enlèvement, déposés dans des sacs poubelles d'un modèle agréé par le service public de collecte des déchets. (...)

**Article 96** : Les déchets ménagers et assimilés (sacs poubelles, PMC, cartons, etc.) doivent être placés dans des sacs ou contenants hermétiquement fermés et être exempts de coupure ou déchirure de manière à ne pas souiller la voie publique. Ils ne peuvent présenter aucun danger lors de la manipulation. Tous les objets tranchants, pointus ou représentant un danger doivent être emballés et placés dans la partie centrale du sac.

**Article 97** : Les déchets ménagers et assimilés (sacs poubelles, PMC, cartons, etc.) ne peuvent être placés sur la voie publique que la veille du jour du ramassage, après 18 heures, quand celui-ci a lieu le matin ou le jour du ramassage lorsqu'il a lieu le soir. Toutes les précautions doivent être prises compte tenu des circonstances et des prévisions météorologiques.

**Article 101** : Si pour quelque raison que ce soit, le ramassage n'a pas été effectué, les sacs poubelles, PMC, cartons, etc. et d'une manière générale, tous déchets placés à l'enlèvement, devront être retirés, au plus tard dans les 12 heures après l'heure du ramassage habituel, par les personnes qui les ont déposés.





Bon à savoir : si vous êtes dans l'impossibilité de stocker vos déchets résiduels d'une collecte à l'autre, déposez votre surplus dans un des points d'apport volontaire (PAV), accessibles au moyen d'un badge 24h/24 et 7j/7 sur les sites des bulles à verre suivants :

- rue de Chièvres à Sirault
- rue des Bonniers à Baudour
- Onzième rue à Saint-Ghislain
- rue Olivier Lhoir à Tertre

Vous pouvez acheter votre badge d'accès aux PAV dans les commerces suivants :

- Carrefour Market à Saint-Ghislain
- Central Jardin à Neufmaison
- La Librairie Siraultoise à Sirault
- Pharmacie Vipharma à Sirault
- Quincaillerie Denis à Tertre

Plus d'infos : [www.collectehygea.be/pav](http://www.collectehygea.be/pav)

## Obligations en temps de gel ou de neige



**Article 43 :** Par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser couler de l'eau sur la voie publique.

**Article 44 :**

§1. Tout propriétaire d'un immeuble, son occupant ou celui qui en a la garde en vertu d'un mandat doit veiller à ce que le trottoir bordant cet immeuble soit dégagé ou rendu non glissant et ce, sur un espace suffisant permettant le passage des usagers en toute sécurité. Dans le cas d'un immeuble à appartements multiples, tous les occupants de l'habitation sans distinction, sont assujettis à cette obligation sous réserve de l'existence éventuelle d'un règlement d'ordre intérieur ou d'un arrangement amiable entre les occupants.

La neige doit être déposée en tas au bord du trottoir et

ne peut être jetée sur la chaussée. Les avaloirs d'égouts et les caniveaux doivent rester libres.

§2. Les propriétaires et gérants des espaces accessibles aux véhicules du public sont tenus de prendre, en tout temps, toutes mesures utiles pour éviter les accidents sur ou à l'entrée de leur parking. Le présent article s'adresse notamment aux gérants des pompes à carburants, car-wash, supermarchés, etc.

**Bon à savoir :** en cas de températures négatives, la Ville met gratuitement du sel de déneigement à la disposition des citoyens saint-ghislainois sur le site de l'administration communale (devant le hall de maintenance). Retrait de maximum 5 kg par famille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Les habitants doivent se munir de leur propre contenant (seau, sac, etc.) et d'un outil (pelle, etc.).

Infos : 065 76 19 00

## Organisation d'événements

**Article 23 :** Sauf autorisation du Bourgmestre qui requiert l'avis préalable des services de police et/ou des services d'incendie, sont interdits toutes manifestations ou rassemblements, sur terrain privé ou public, de nature à occasionner un trouble à l'ordre public dans ses composantes tranquillité, sécurité et salubrité publiques, entraver la circulation ou encore diminuer la commodité ou la sécurité de passage.

Vous devez introduire votre demande d'organisation par écrit (courrier ou mail) auprès du Bourgmestre au plus tard 2 mois avant le début de la festivité (3 mois pour les événements récurrents de grande ampleur) en précisant les informations suivantes :

- les coordonnées de l'organisateur (nom, prénom, adresse, téléphone, etc.)
- la description précise de la manifestation (type, but, etc.)
- les lieux, dates, horaires, le besoin de prêt de matériel éventuel, la collaboration éventuelle des services communaux, la présence souhaitée des forces de l'ordre
- un plan de situation et d'implantation avec les noms des rues, places et autres occupations de voirie(s) publique(s)

La demande doit être accompagnée d'un **dossier de sécurité** (disponible sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be) ou sur demande à la cellule Sécurité de la Ville) permettant, le cas échéant, la mise en place d'un dispositif médical préventif de secours (moyens humains et matériels) afin d'assurer les premiers secours et soins aux personnes lors de l'événement.

Si vous organisez le même événement plusieurs fois par an, une seule demande accompagnée d'un calendrier, suffit.

Plus d'infos : 065 76 19 53 - [gregory.dureulx@saint-ghislain.be](mailto:gregory.dureulx@saint-ghislain.be)



**Bon à savoir :** les événements organisés sur le territoire de Saint-Ghislain sont également soumis à un règlement communal. En cas de non-respect de ces dispositions, la manifestation peut être annulée ou interrompue par le pouvoir local.

## Place aux échanges et rencontres grâce au Plan de Cohésion Sociale !

En Wallonie, ce ne sont pas moins de 195 Plans de Cohésion Sociale qui tentent d'offrir à l'ensemble des citoyens l'équité et l'accès aux droits fondamentaux. Chacun propose des actions et animations aussi riches que variées. Découverte ci-dessous du PCS de notre Ville et de son agenda bien rempli.

### Qu'est-ce qu'un Plan de Cohésion Sociale ?

Un Plan de Cohésion Sociale (PCS) assure à tous les citoyens l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux tels que le bien-être économique, social et culturel, et veille à construire une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Il poursuit 2 objectifs principaux :

- ◆ réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès aux droits fondamentaux
- ◆ contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable



Wallonie



Pour atteindre ces objectifs, la Wallonie soutient les communes disposant d'un Plan de Cohésion Sociale afin de mettre en place des projets et des actions basés sur les thématiques suivantes :

- ◆ le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale
- ◆ le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
- ◆ le droit à la santé
- ◆ le droit à l'alimentation
- ◆ le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
- ◆ le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
- ◆ le droit à la mobilité

### La Ville coordonne de nombreuses activités tout au long de l'année :

#### ➤ la médiation de quartier

➤ **L'Alzheimer Café** : permet aux personnes concernées par Alzheimer (malades et proches) de mieux connaître la maladie, de mieux l'accepter et de trouver un mieux-être

- **les Conseils consultatifs** des Aînés, de la Personne immigrée, pour l'Inclusion de la Personne en Situation de Handicap et des Ados. Chacun de ces Conseils a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en proposant une série d'actions : organisation de conférences, de journées thématiques, d'ateliers, création de brochures, etc.
- **le Printemps et l'Automne des Solidarités** : pendant les congés de printemps et d'automne, les aînés ont la possibilité de faire appel à des jeunes pour effectuer de petits travaux chez eux : jardinage, nettoyage, rangement d'un grenier, mise en peinture, etc.
- **les animations de quartiers** : lors des vacances scolaires, des activités ludiques, sportives et culturelles sont proposées aux jeunes de 12 à 26 ans dans les différents quartiers de l'Entité agrémentées de quelques sorties (bowling, journée à la mer, piscine, etc.)



#### ➤ l'organisation d'événements afin de sensibiliser la population à des domaines variés tels que :

- ◆ **l'interculturalité** : découvertes culinaires durant la Fête Interculturelle, animations diverses pour la Ville aux 1000 Visages, etc.
- ◆ **la lutte contre toutes formes de discrimination** : spectacles et ateliers proposés lors des Journées Internationales des Droits des Femmes, des Aînés, des Migrants, la campagne Ruban Blanc (lutte contre les violences faites aux femmes), etc.
- ◆ **le handicap** : organisation de conférences pour la Journée internationale des personnes handicapées, des expositions artistiques inclusives « L'Envol » en partenariat avec plusieurs associations régionales, etc.

## Certaines actions sont menées en collaboration avec des partenaires :

- **Formation en alphabétisation (Alpha-FLE)** : formation dispensée deux fois par semaine. Elle s'adresse à des personnes non-francophones, faiblement ou pas scolarisées dans leur langue maternelle, ayant des difficultés de lecture et d'écriture et capables ou non de s'exprimer oralement en français. Apprentissage du français oral et écrit, découverte de l'environnement de vie, de la société belge, des institutions, de la culture.
- **Salon de l'Emploi** : événement organisé tous les 2 ans à destination des demandeurs d'emploi.



## D'autres actions sont confiées à des associations partenaires :

- **distribution de colis alimentaires** : le soutien apporté à l'Eglise Protestante de Douvrain (Asbl BETHES-DA) favorise la distribution de colis à destination des personnes en difficultés.
- **ateliers d'expression théâtrale** : l'appui apporté à l'Asbl Théâtre du Copion permet le développement de 3 ateliers de création pour enfants (5 à 12 ans), adolescents (12 à 21 ans) et adultes. Ces activités encouragent les échanges et la création de liens sociaux via la découverte ou la pratique du théâtre. Ils permettent aussi de rompre le sentiment d'isolement et favorisent la mixité sociale.
- **activités en lien avec le respect de la diversité** : l'aide de l'Asbl Soralia permet la mise en place d'ateliers encourageant les échanges et la rencontre entre différents publics (activités d'intégration collective au sein des quartiers Sartiaux et Bonniers). Le soutien de l'Asbl Les Equipes Populaires/Ecole de la Rue a pour objectif d'encourager la mise en œuvre d'ateliers et de projets collectifs pour mobiliser les habitants du quartier afin de renforcer le sentiment d'appartenance (ex : jardinage, peinture, customisation de vêtements, Repair Café, ateliers récréatifs/ludiques pour les enfants, etc.)
- **service de dépannage informatique** à la bibliothèque La Rollandine



## Découvrez nos éducateurs de rue

L'équipe du service Action sociale, Jeunesse et Coopération (ASJC) est complétée par des éducateurs de rue. Ils partent à la rencontre des citoyens de l'Entité et échangent avec eux sur les différentes initiatives de la Ville.

### Missions auprès des citoyens

- Présence sur le terrain
- Orientation vers les services communaux et/ou les partenaires
- Accompagnement d'actions initiées par les citoyens et relais de celles menées au sein de la commune
- A l'écoute des demandes et des besoins
- Travail de sensibilisation et de prévention pour favoriser la convivialité

### Horaires des permanences (de 17h à 18h30)

- ◆ 1<sup>er</sup> mardi du mois à Hautrage-Etat (site de l'ancienne gare)
- ◆ 2<sup>e</sup> mardi du mois à la rue des Bonniers à Baudour (espace Turati)
- ◆ 4<sup>e</sup> mardi du mois devant l'Atelier (Cité Gilman à Tertre)
- ◆ 1<sup>er</sup> vendredi du mois à l'aire de jeux de la Cité Wauters à Tertre
- ◆ 2<sup>e</sup> vendredi du mois à la Cité des Aubépines à Saint-Ghislain
- ◆ 4<sup>e</sup> vendredi du mois sur la place d'Hautrage-Centre

### Des questions ?

065 76 19 96  
0473 13 45 50  
ou [educateursderue@saint-ghislain.be](mailto:educateursderue@saint-ghislain.be)



Pour ne rater aucune info, suivez la page des animations de quartier sur Facebook



Plus d'infos : 065 76 20 02  
[arnaud.bruyere@saint-ghislain.be](mailto:arnaud.bruyere@saint-ghislain.be)

# Le Coin des Aînés

Vous souhaitez obtenir de l'aide pour rédiger vos courriers ? Vous vous sentez parfois en insécurité ou vous souhaitez tout simplement apprendre à peindre ? La Ville organise de nombreuses activités à destination des seniors de l'Entité.

## Rencontrez notre écrivaine publique

Vous éprouvez des difficultés pour la compréhension et la rédaction de vos documents privés et/ou administratifs ?

Une écrivaine publique vous assiste gratuitement un lundi par mois !



### Quand et où ?

- ◆ 25 mars à la bibliothèque La Rollandine (Av. de l'Enseignement 2 à Saint-Ghislain)
- ◆ 22 avril au CPAS (Parc communal 1 à Baudour)
- ◆ 27 mai au SACE (rue des Hauts Monceaux 41 à Saint-Ghislain)

Infos : 065 76 19 76

Mise à disposition du Taxi Social (selon les conditions d'accès habituelles) : 065 76 19 97 - [taxi.social@saint-ghislain.be](mailto:taxi.social@saint-ghislain.be)

Service proposé par le service Action sociale, Jeunesse et Coopération (ASJC) dans le cadre de l'initiative "Espace Écrivain Public" développée par Présence et Action Culturelles (PAC)

## Laissez parler votre créativité

Participez aux ateliers aquarelle autour des thèmes de l'eau et de la nature à la Maison de la Citoyenneté ! Débutants ou confirmés, tout le monde y trouve sa place et son rythme.

- ◆ **Quand ?** Les mardis 5 et 19 mars, 9 et 23 avril, 7 et 21 mai de 13h30 à 17h30
- ◆ **Où ?** Maison de la Citoyenneté (Parc communal de Baudour)

Infos et inscriptions (obligatoires) : 065 76 19 24

## Apprenez à vous défendre

La Ville propose à ses aînés des ateliers de self-défense gratuits. Au programme : optimiser la sécurité face aux agressions, apprendre à se défendre contre tous types d'attaque et développer certains réflexes au travers de situations telles que les violences en rue, le carjacking, le vol à la ruse, etc.

Ateliers animés par le 1<sup>er</sup> inspecteur du service B.A.C. (brigade anti-criminalité) et moniteur spécialiste en défense avec et sans armes à feux.

- ◆ **Quand ?** Les dimanches 3, 10 et 17 mars, 14, 21 et 28 avril, 5, 12 et 26 mai de 10h à 12h
- ◆ **Où ?** Salle de gymnastique de l'école de Douvrain, rue Louis Caty 133
- ◆ **Infos et inscriptions (obligatoires) :** 065 76 19 24



## Permanences de l'Office National des Pensions

Depuis juillet dernier, les permanences locales de l'Office National des Pensions ne sont plus assurées à la Maison de la Citoyenneté. Les permanences physiques ont désormais uniquement lieu sur rendez-vous au "PointPension" situé rue de Nimy 73 à Mons.

Pour prendre rendez-vous, appelez le 1765.

Infos : [www.sfpd.fgov.be](http://www.sfpd.fgov.be)

Mise à disposition du Taxi Social (selon les conditions d'accès habituelles) : 065 76 19 97 - [taxi.social@saint-ghislain.be](mailto:taxi.social@saint-ghislain.be)



## Faites le plein d'animations !

Ce ne sont pas 1 ni 2 mais bien 5 activités que la bibliothèque et la ludothèque vous proposent de découvrir tous les mois. Petits ou grands, seuls ou en famille, tout le monde y trouve son bonheur.



### Bibli Bébé

Virginie est de retour avec plein d'histoires à raconter aux tout-petits (de 6 mois à 2 ans et demi).

- ◆ **Quand ?** Les samedis 2 mars, 6 avril et 4 mai de 9h30 à 10h30
- ◆ **Coût ?** Gratuit
- ◆ **Infos et inscriptions (obligatoires) :** 065 76 20 20  
larollandine@saint-ghislain.be

*Attention, afin de garantir l'accessibilité de cette animation au plus grand nombre, vous ne pouvez vous inscrire qu'à une séance à la fois.*

### Mercredis, j'ai bibli

Enfants de 3 à 5 ans, rejoignez Virginie pour un voyage dans l'imaginaire, les livres et les mots.

- ◆ **Quand ?** Les mercredis 13 mars, 10 avril et 15 mai de 16h30 à 17h30
- ◆ **Coût ?** 2 euros
- ◆ **Infos et inscriptions (obligatoires) :** 065 76 20 20  
larollandine@saint-ghislain.be

### Un informaticien à votre service

Un problème avec votre ordinateur, tablette ou smartphone ? Une question précise en informatique ? Un informaticien vous conseille gratuitement !

- ◆ **Quand ?** Les mardis 12 et 26 mars, 14 et 28 mai de 16h30 à 18h30
- ◆ **Coût ?** Gratuit (une initiative dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale)
- ◆ **Infos :** 065 76 20 20  
larollandine@saint-ghislain.be



### Lecture vivante avec Christine Mordant

Christine Mordant, auteure et animatrice, vous plongera au cœur d'un roman de son choix. Passez du rire au suspense, de la tension à l'émotion. La lecture vivante sera suivie d'un débat sur l'ouvrage.

- ◆ **Quand ?** Les mardis 19 mars, 23 avril et 21 mai de 14h à 16h
- ◆ **Coût ?** Gratuit
- ◆ **Infos :** 065 76 20 20  
larollandine@saint-ghislain.be

### Vendredi lecture

Vos bibliothécaires vous partagent chaque vendredi leur lecture du moment sur la page Facebook de La Rollandine.



### Soirées jeux

Fan de jeux de société ? A la recherche d'un chouette rendez-vous en famille ou entre amis ? Découvrez les soirées jeux de la Ludothèque !

- ◆ **Quand ?** Les vendredis 29 mars et 26 avril de 19h à 23h
- ◆ **Où ?** Avenue de l'Enseignement 3 à Saint-Ghislain
- ◆ **Coût ?** Gratuit
- ◆ **Infos :** 065 76 20 26  
ludothèque@saint-ghislain.be

## Changement de tarifs à la bibliothèque et ludothèque

Afin de simplifier la gestion de caisse et éviter au maximum les paiements en espèces, la bibliothèque et la ludothèque ont instauré, depuis le début de cette année, une inscription annuelle forfaitaire pour les usagers adultes. Ce montant remplace la taxe de participation à la rémunération des droits d'auteur (Reprobel) ainsi que les taxes de prêt réclamées précédemment. Pour 5 euros par an, vous pouvez donc emprunter gratuitement :

- ◆ 10 documents papier (livres, magazines, etc.) pendant 4 semaines, renouvelable une fois
- ◆ 3 jeux pour 2 semaines

L'inscription reste gratuite pour les enfants et jeunes jusque 18 ans. Ils peuvent emprunter 20 documents papier pour 4 semaines et 3 jeux pour deux semaines, renouvelable une fois.

Mais attention, une amende de 20 cents est due pour tout le monde, adultes ou -18 ans, par semaine de retard dès le premier jour de dépassement de la date de retour convenue.

Infos : 065 76 20 20

# Tous ensemble pour préserver l'environnement (2/2)

Dans notre édition de décembre 2023, vous avez découvert certains projets mis en œuvre par la Ville de Saint-Ghislain afin de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Voici un aperçu de la manière dont le secteur industriel contribue à améliorer notre environnement.

## L'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot

Afin de concilier les intérêts légitimes du secteur industriel et ceux induits par la volonté commune et citoyenne de préserver l'environnement, l'idée d'un éco-zoning a germé dès 2011.

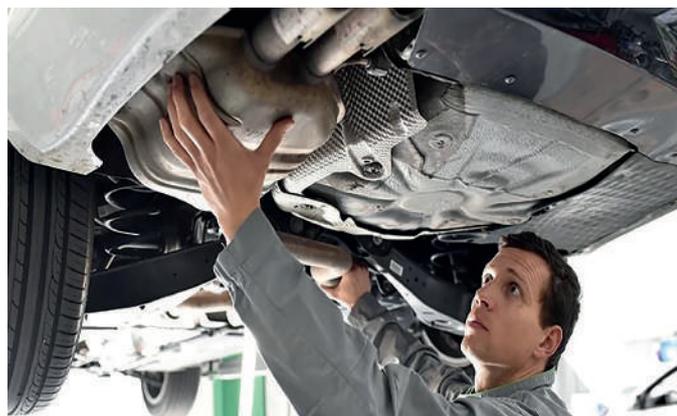
Concrètement, il s'agit d'une plateforme intégrée, constituée autour de plusieurs industries actives dans le secteur de la chimie (aluminium, engrais, polymère, etc.) et réparties sur les 246 hectares que composent cet éco-zoning. Ces usines échangent une partie de leurs résidus ; les « déchets » ainsi produits deviennent à leur tour les matières premières nécessaires à la réalisation d'autres composants. De la sorte, l'ensemble des partenaires contribue à développer une symbiose industrielle articulée autour des cycles de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie ou encore du transport multimodal. C'est l'économie circulaire qui est donc ici recherchée et valorisée.



## Un secteur industriel qui multiplie les bonnes pratiques



© Construire la Wallonie



©Flex Fuel

Cette économie circulaire ne se limite bien sûr pas à l'éco-zoning. Ainsi, une entreprise familiale - la firme De Bonte installée à Saint-Ghislain - produit depuis août 2021 des traverses en béton de soufre déployées sur l'ensemble du territoire belge par le gestionnaire du réseau ferré. Fabriquées à raison de 25 000 pièces par an, et ce durant les huit prochaines années, ces traverses permettront d'économiser pas moins de 6 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. De surcroît, une fois endommagées ou tout simplement arrivées en fin de vie, elles seront intégralement recyclées.

Dans le secteur automobile, la société NGK fait elle aussi figure d'exemple. Sa production est intégralement consacrée à la réalisation de catalyseurs en céramique réduisant au maximum les particules lourdes émises par les gaz d'échappement. Ces catalyseurs sont des composants majeurs des véhicules propres.

Toujours dans le même secteur, AW Europe apporte également sa pierre à l'édifice en termes d'économie circulaire. En effet, l'entreprise reconditionne d'anciennes boîtes de vitesse pour en faire des boîtes automatiques.

Citons également une entreprise bien connue de tous, Google, qui a établi ses data centers chez nous. Pour refroidir ses unités de production, l'entreprise utilise de l'eau pompée dans le canal Nimy-Blaton, situé à proximité immédiate. L'année dernière, sa consommation totale s'est élevée à 1 024,3 millions de litres dont 96,3 % d'eau non potable, les 3,7% restant représentant la consommation domestique du site (cuisines et sanitaires). L'élément le plus marquant réside néanmoins dans la manière dont l'usine traite les eaux qu'elle prélève : avant d'être injectées dans ses canalisations, elles sont filtrées dans un grand réservoir rempli de sable fin faisant office de station d'épuration. Ce mécanisme a permis au site saint-ghislainois de devenir le premier centre de données au monde de la société californienne à ne pas utiliser de refroidisseur mécanique à forte consommation énergétique.



© Google

## Vive les énergies renouvelables !



Le géant américain de l'informatique s'est aussi doté d'une centrale solaire de panneaux photovoltaïques dont la capacité atteint les 2,8 mégawatts. En collaboration avec l'Administration communale, plusieurs sociétés privées ont également développé des projets valorisant l'énergie solaire. En voici 3, qui ont en commun une caractéristique majeure : leur implémentation au sein de sites industriels réhabilités :

- ◆ le premier représente 20 000 panneaux installés au sein d'une zone d'aménagement communal concerté qui à terme verra s'installer des PME
- ◆ le deuxième concerne la création de 14 500 panneaux au sein d'un espace industriel récemment revalorisé.

Soulignons que ces deux projets présentent l'avantage non négligeable de s'intégrer au mieux dans des zones difficilement reconvertisibles en espaces naturels ; ils n'ont donc qu'un faible impact sur l'affectation des sols.

- ◆ le dernier concerne, quant à lui, la création d'un champ photovoltaïque flottant sur le lac de Tertre. Pas moins de 20 700 panneaux trouveront place sur le plan d'eau de cette ancienne sablière. Mais pour garantir le maintien de la biodiversité, la surface ne sera utilisée qu'à 50%.

À eux seuls, l'ensemble de ces panneaux permettraient d'alimenter en énergie verte la moitié des ménages saint-ghislainois.

## De nouvelles bornes de recharge électrique

En plus des deux emplacements existants (place de Neufmaison et parking de la salle omnisports de Baudour), notre Ville mettra prochainement 18 sources d'alimentation pour voitures électriques supplémentaires à la disposition des citoyens :

- ◆ à Tertre : parking de l'administration communale et parking de l'Hôtel de Police
- ◆ sur la place d'Hautrage-Etat
- ◆ à Saint-Ghislain : place Albert-Elisabeth et rue du Moulin
- ◆ à la rue Demelin à Sirault
- ◆ sur la place de Villerot

Des zones bleues seront créées spécialement pour ces emplacements afin de limiter la durée de stationnement à 3h maximum avec utilisation obligatoire d'un disque de stationnement.

Plus d'infos : Conseiller en Energie – 065 76 20 09



#### PS

À l'instar de la liberté et de la résistance à l'oppression, la sûreté est l'un des droits naturels et imprescriptibles qui sont garantis par l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789).

Pour assurer la tranquillité de tous, notre Bourgmestre et ses services veillent au maintien de l'ordre public. Pour ce faire, ils s'appuient au quotidien sur l'ensemble des acteurs du champ sécuritaire : la Police et les Pompiers bien sûr, mais aussi les services communaux et du CPAS. Ensemble – et de manière tant préventive que réactive – ils œuvrent à garantir la sérénité et à maintenir la cohésion sociale.

Ainsi, le CPAS prend garde à ce que soit respectée la dignité de nos concitoyens, à ce qu'ils jouissent du minimum vital et d'un logement décent à prix raisonnable.

Notre Police, nos Gardiens de la Paix et nos éducateurs de rue s'efforcent d'être régulièrement visibles et performants. Ils mettent l'accent sur la proximité et la prévention, dans les quartiers mais aussi aux abords des écoles.

À l'initiative de notre département « Mobilité », de nombreux aménagements sécuritaires ont été apportés aux endroits les plus problématiques de l'Entité.

Et pour secourir les personnes en difficulté, notre poste avancé de secours dispose désormais, 24 h/24 et 7 j/7, de sa propre ambulance. Les hommes du feu s'assurent aussi de la conformité des dispositifs d'alerte et d'évacuation qui doivent être prévus dans les lieux accessibles au public (comme les établissements Horeca) ou les résidences d'hébergement.

Faire respecter notre cadre de vie et veiller à votre sécurité a toujours été l'une des priorités essentielles du groupe PS et de la majorité plurielle. Et puisqu'il en va du bien-être de chacune et chacun, elle le restera !

**Michel DUHOUX**  
Chef de groupe PS

#### MR&Citoyens

La sécurité à Saint-Ghislain...

La sécurité est importante pour le groupe MR&Citoyens, elle est au cœur de nos actions. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des caméras de surveillance et d'autres actions en vue de rendre notre ville encore plus sûre.

Je voudrais parler de celles et ceux qui garantissent notre quiétude. L'investissement de la Ville de Saint-Ghislain est de plus en plus important dans les services d'aides et de secours à la population. Nos pompiers sont aujourd'hui intégrés dans la Zone de Secours Hainaut Centre mais une caserne reste au cœur de notre ville pour faciliter les interventions. Une ambulance y est à nouveau basée afin de garantir des interventions toujours plus rapides. Nos pompiers basés à Saint Ghislain sont disponibles 24/24h. Notre Ville finance également la Zone de Police Boraine. Notre majorité veille à garantir que les moyens humains et matériels soient disponibles pour nos habitants. Notre police locale dispose d'ailleurs d'un commissariat à Tertre.

La collaboration entre la Ville de Saint-Ghislain et les services de sécurité ne se limite pas aux services « de base » attendus par les citoyens. Nous avons soutenu et encouragé l'apport essentiel qu'ont les Gardiens de la Paix pour les citoyens. Ils sont des relais importants entre vous et les autorités, leur présence bienveillante sur le terrain lors des événements communaux, aux abords des écoles et leurs patrouilles dans l'Entité en sont la preuve.

Merci à l'ensemble de ces femmes et hommes qui composent ces différents services car ils sont la « garantie humaine » de l'intérêt que nous portons à votre sécurité.

**François ROSENS**  
Chef de groupe MR&Citoyens

#### Osons!

A. Maslow fixe le besoin de sécurité juste au-dessus des besoins physiologiques de survie. C'est dire s'il est important. L'individu agit sur la satisfaction de ce besoin mais il n'est pas seul : son environnement l'aide. Notre Commune doit agir pour la sécurité des citoyens.

Prévoir des zones « dépose-minute » près des écoles, la présence de gardiens de la paix, organiser des navettes fiables pour étudiants au centre-ville, au départ de parkings de délestage, sont des mesures favorisant la sécurité de nos enfants et que nous suggérons depuis longtemps.

La sécurité des aînés est aussi prioritaire. Découper l'entité en quartiers où se trouvent des bureaux et des agents à l'écoute de tous, et plus encore des personnes âgées, assurerait prévention et contrôle plus effectifs.

Pour garantir la sécurité physique des citoyens, il faut repenser, avec les riverains, l'aménagement des voiries afin de lutter contre les vitesses excessives.

Bien des décisions communales devraient garantir la sécurité physique mais aussi psychique des citoyens. Des outils existent à Saint-Ghislain, mais ne sont hélas pas assez exploités. Citons la Maison des Jeunes qui pourrait, par des activités, par une présence plus appuyée, permettre aux jeunes en perte de repères de se (re)construire. De même, malgré une motion pour lutter contre les violences et discriminations faites aux femmes, votée à l'unanimité au Conseil communal, l'évaluation régulière des décisions fait défaut. Elle est pourtant nécessaire au réajustement des mesures et à garantir la sécurité des personnes ciblées.

Vivre en sécurité dans un état d'esprit confiant et tranquille passe par la prévention. La Commune peut tant y faire !

**Dorothee GOSSELIN**  
Conseillère communale Osons!  
et Pascal BAURAIN  
Chef de groupe Osons!



### Un afterwork à la Tour de la Ville

Comme chaque année en février, la Ville a invité les commerçants de l'Entité à partager un moment convivial à l'Espace Ockeghem. La soirée a débuté par les vœux du Bourgmestre suivis d'un discours du Président du Syndicat d'Initiative et s'est terminée par une animation musicale.



### Du sport près de chez vous

Une nouvelle aire de fitness a récemment été installée dans le parc communal de Tertre. L'espace comporte 5 appareils et un *street workout* : un assemblage de barres de suspension permettant de réaliser des tractions, des abdominaux, etc. L'ensemble des dispositifs permettent d'assouplir et de renforcer la musculature de plusieurs parties du corps.



### Une Journée de l'Arbre réussie

En novembre dernier, le PCDN (Plan Communal du Développement de la Nature) a organisé une distribution gratuite de plants dans le cadre de la Journée de l'Arbre. Pour l'occasion, un concours a permis à 3 lauréats - l'une d'entre eux photographiée ci-contre en compagnie d'un membre du PCDN - de gagner une compostière ou un hôtel à insectes. Félicitations à eux !

## Il était une fois...

### D'où vient la cloche de la Tour de la Ville ?

Dans la crypte de la Tour de la Ville se trouve une cloche. Le bâtiment comprenant les ruines de l'ancienne église, on pourrait penser qu'il s'agit d'une cloche religieuse. Il n'en est rien : la cloche Laura-Augusta, qui ne pesait pas moins de 2 tonnes, a été enlevée par les Allemands le 17 juin 1943. La cloche Victoria, quant à elle, a rejoint la nouvelle église.

En juin 1966 sont consacrées les 3 nouvelles cloches de l'église de Saint-Ghislain : « La Foi » célèbre la rénovation de Saint-Ghislain et la reconstruction de son église ; « La Charité » célèbre le concile Vatican II ; enfin, « L'Espérance » remplace son aînée Laura-Augusta. Cette dernière rend grâce à la victoire et la paix et commémore le sacrifice des victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

La cloche de la Tour, cloche communale, servait autrefois à annoncer l'ouverture et la fermeture du marché et sonnait notamment l'heure de la retraite. La cloche se trouvait à l'époque à l'ancien Hôtel de Ville où se trouvent aujourd'hui la Direction financière et le Syndicat d'Initiative. Elle fut transférée en 1878 au nouvel Hôtel de Ville construit entre-temps à l'emplacement actuel des Jardins du Cloître. A la démolition du bâtiment, à la fin des années 1970, elle fut stockée avant d'être utilisée lors de la restauration de la tour par l'architecte Pierre Leclercq.



La cloche de la Tour fait également partie intégrante des éléments de décor des expositions communales

## Le Mot du Collège

Environnement, urbanisation, mobilité... des termes importants, aujourd'hui, dans le développement d'une commune. Saint-Ghislain - et ses villages - est une Ville très courtisée pour ses atouts tels que les écoles, les commerces, l'offre de transport, la diversité sportive mais aussi pour son côté à la fois verdoyant et urbanisé.

Certains éprouvent donc un sentiment d'étouffement de voir des bâtiments sortir de terre et du manque d'espaces verts. D'autres y voient une opportunité de transformer des friches, un bien pour le commerce local ou encore un avantage de disposer d'un logement en centre-ville ou à la campagne.

L'urbanisation ne laisse pas indifférent et fait naître tantôt des sentiments de peur et d'opposition, tantôt de modernité et d'embellissement. Des sentiments auxquels nous nous devons d'être vigilants. Lorsqu'un projet nous est soumis un long et minutieux travail commence entre nos différents services. Des heures d'analyses, d'échanges, de modifications, parfois même difficiles, pour trouver le meilleur équilibre possible afin de garantir un cadre de vie idéal au sein et autour des futurs projets.

Par la suite, votre avis peut être sollicité au travers d'enquêtes mais également par le biais de la CCATM\*, représentée par un panel de citoyens de différents horizons. Et cet avis est important aussi bien pour le collège que pour les porteurs de projets. La carte de l'information et de la transparence est donc bien jouée envers la population.

A terme, certains projets seront refusés et d'autres verront le jour pour construire la ville de demain, tout en restant attentif à l'environnement et au bien-être de tous. Un défi au quotidien !

\* Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

### Rudy Bureau

**Échevin (environnement et propreté publique, aménagement du territoire et urbanisme, ruralité et bien-être animal)**

**Principes déontologiques : les articles ne comporteront pas de contenu à caractère polémique, de propagande politique ou de contenu à caractère personnel.**

### Ma Comm'Une

Magazine communal

Tirage : 12 900 exemplaires distribués en toutes boîtes par bpost

Edition trimestrielle

Editeur responsable : Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Conception et rédaction : service SCORE (Sport/Communication/Relations extérieures)

Impression : Graphius

Pour toute information relative au magazine communal : Mme Andrea HERBRAND, responsable service SCORE - 065 76 19 79 ou andrea.herbrand@saint-ghislain.be

## Une administration à votre service

### Coordonnées générales

Administration communale

rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Directeur général : M. Benjamin ANSCIAUX

☎ 065 76 19 00 @ info@saint-ghislain.be

🕒 **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

☎ **0800 99 506** : numéro vert gratuit pour tout renseignement d'ordre général ou pour signaler un dépôt sauvage, un éclairage public défectueux, un problème de voirie, etc.

### Direction financière

Directrice financière : Mme Jacqueline CARLENS

☎ 065 76 20 70 @ direction.financiere@saint-ghislain.be

Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30

### Service Population/Etat civil

Sans rendez-vous :

- le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
- le mardi et jeudi de 13h à 16h

Sur rendez-vous :

- le mardi de 16h à 19h
- le 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 10h à 12h

☎ 065 76 19 86 @ pop.ec@saint-ghislain.be

**Afin de mieux traiter vos demandes, le service n'est plus accessible au public 1/4 d'heure avant sa fermeture.**

### Service Aménagement du Territoire/Urbanisme/Environnement

Uniquement sur rendez-vous :

- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h
- le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

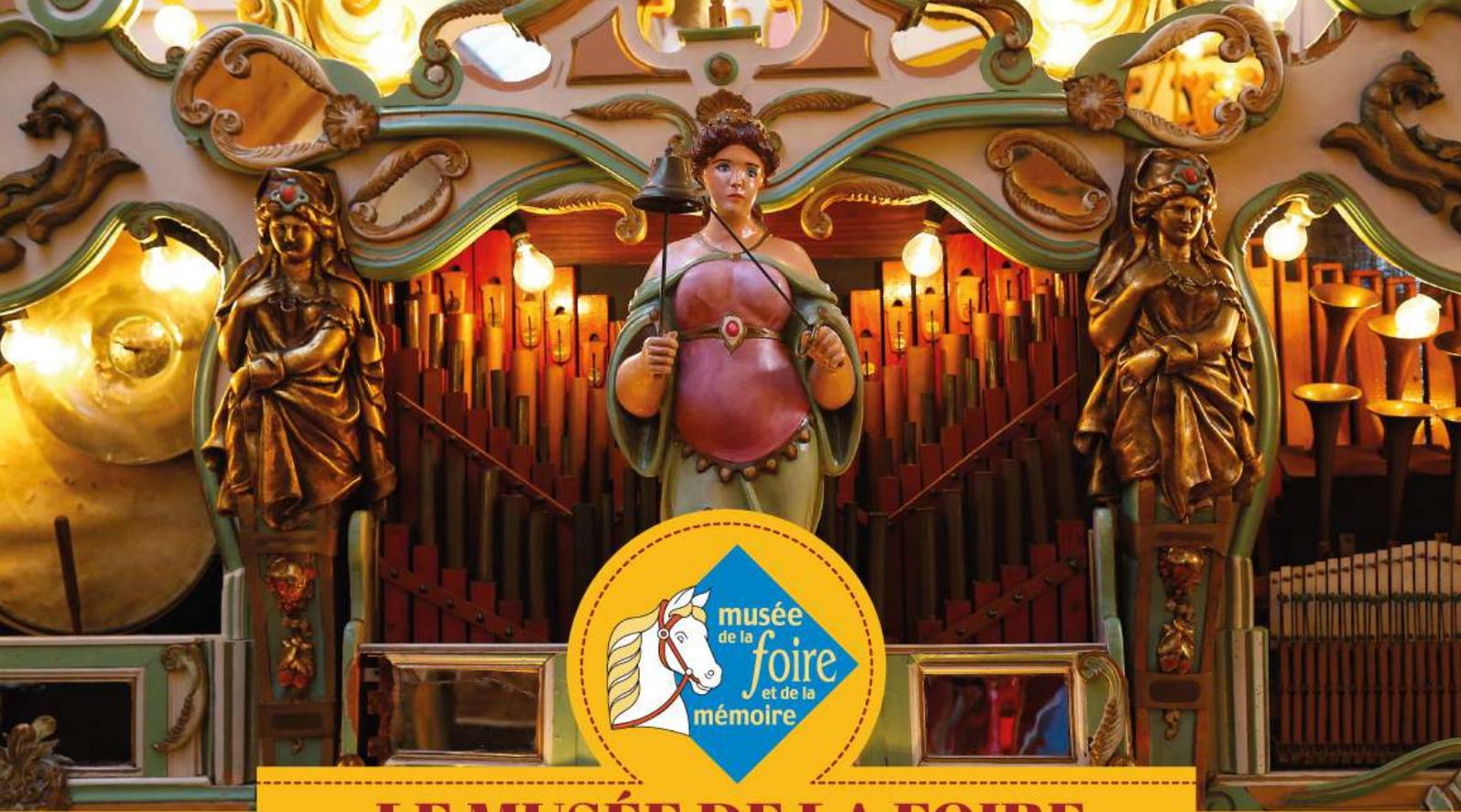
☎ 065 76 19 91 - 19 94 @ amt@saint-ghislain.be

### Service Technique

☎ 065 76 19 42 - 19 52

Pour consulter Ma Comm'Une en version numérique





## LE MUSÉE DE LA FOIRE • ET DE LA MÉMOIRE •

### Tarifs

-  VISITE LIBRE - 3€
-  VISITE GUIDÉE - 4€
-  VISITE CONTÉE ET ANIMÉE - 5€
-  Tarifs pour les **GROUPES** sur demande au 065 76 19 80
-  **GRATUIT POUR ENFANTS -12 ANS** accompagnés d'un adulte

### Horaires

-  Ouvert le mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h
-  Le 1<sup>er</sup> dimanche du mois (sauf férié) de 14h à 18h - **GRATUIT**
-  Visites de groupes du mardi au dimanche sur réservation uniquement

### CONTACT

-  Onzième rue 1A à Saint-Ghislain
-  065 76 19 80
-  museecommunal@saint-ghislain.be
-   Musée de la Foire et de la Mémoire

### Du je 7 au sa 16

#### Journée internationale de Lutte pour les Droits des Femmes Jeudi 7

- dès 9h : « The perfect candidate » ciné-débat à la salle Jean Rolland (public féminin, garderie sur place)  
Inscriptions : Vie féminine, 0476 64 79 28  
- de 17h30 à 20h30 : soirée jeux de société à la Maison de la Citoyenneté (à partir de 4 ans)

**Vendredi 8 à 20h** : "Aurore", spectacle aux Jardins du Cloître

**Lundi 11 de 17h30 à 20h30** : « King Kong Théorie », arpentage d'un livre suivi d'un échange à la Maison de la Citoyenneté

**Mardi 12 à 19h** : « Les femmes préfèrent en rire », ciné-débat à la Maison de la Citoyenneté

**Jeudi 14 à 10h30** : « Cendrillon fait grève », conférence gesticulée à la Maison de la Citoyenneté

**Samedi 16** : ateliers d'art floral de 9h à 10h30 et de 10h40 à 12h10 à la Maison de la Citoyenneté

Participation gratuite à toutes les activités

Infos et inscriptions : 065 76 19 98

### Sa 2 de 9h30 à 10h30

**Bibli Bébé**  
(voir p.13)

### Di 3 de 14h à 18h

**Ouverture gratuite du Musée de la Foire et de la Mémoire**  
(voir p.19)

### Di 3, 10 et 17 de 10h à 12h

**Ateliers self-défense**  
(voir p.12)

### Ma 5 et 19 de 13h30 à 17h30

**Ateliers Aquarelle**  
(voir p.12)

### Ma 12 et 26 de 16h30 à 18h30

**Un informaticien à votre service**  
(voir p.13)

### Me 13 de 16h30 à 17h30

**Mercredis, j'ai bibli**  
(voir p.13)

### Sa 16 dès 13h30

**Challenge des Ours**  
Cross du groupe scolaire de Baudour  
Infos : 065 76 19 71

### Lu 18 de 14h à 16h

**Alzheimer Café**  
Maison de la Citoyenneté  
Infos : 065 76 19 76

### Ma 19 de 14h à 16h

**Lecture vivante**  
(voir p.13)

### Sa 23 dès 12h30

**GP Victor Cornez**  
Départ de la Place de Sirault  
Infos : J-M Maton : 0474 24 05 14

### Ve 29 de 19h à 23h

**Soirée jeux**  
(voir p.13)

### Grand Nettoyage BeWapp, la Ville participe !

La semaine du 18 mars, différentes actions en faveur de la propreté publique seront organisées. Plus d'infos sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be).



### Prenez un café avec votre policier de quartier

- Lundi 11/3 : Maison de Tous (rue Courte Voie 1A25 à Saint-Ghislain)
- Mardi 12/3 : ancienne salle des mariages de Villerot
- Lundi 18/3 : Maison de la Citoyenneté, Parc communal de Baudour
- Mardi 19/3 : ancienne salle des mariages de Sirault
- Mardi 26/3 : l'Atelier (rue des Cerisiers 37à Tertre)

Toutes les rencontres ont lieu de 17h à 18h30  
Plus d'infos : 065 76 10 10

### Sa 6 de 9h30 à 10h30

**Bibli Bébé**  
(voir p.13)

### Di 7 de 14h à 18h

**Ouverture gratuite du Musée de la Foire et de la Mémoire**  
(voir p.19)

### Ma 9 et 23 de 13h30 à 17h30

**Atelier Aquarelle**  
(voir p.12)

### Du 9 au 27

**La Ville aux 1000 Visages**  
Programme complet prochainement sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be)

### Me 10 de 16h30 à 17h30

**Mercredis, j'ai bibli**  
(voir p.13)

### Di 14, 21 et 28 de 10h à 12h

**Ateliers self-défense**  
(voir p.12)

### Lu 15 de 14h à 16h

**Alzheimer Café**  
Maison de la Citoyenneté  
Infos : 065 76 19 76

### Ma 23 de 14h à 16h

**Lecture vivante**  
(voir p.13)

### Ve 26 de 19h à 23h

**Soirée jeux**  
(voir p.13)

### Di 28 de 10h à 17h

**Journée de l'Intergénération**  
Programme complet prochainement sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be)

Retrouvez le détail des activités sur



[www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be)



Ville de Saint-Ghislain



[villedesaintghislain](https://www.instagram.com/villedesaintghislain)